



Centre socioculturel L'Agora Ludothèque

Protocole d'utilisation des locaux et du matériel

Le présent protocole est inclus dans le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) dans le cadre de la COVID-19. Il a été validé par la mairie de Guilers qui, peut, tout comme la direction de L'Agora, suspendre l'activité ou en exclure des membres en cas d'évolution défavorable de la situation sanitaire ou de non respect du protocole détaillé ci-après.

Les consignes socles, principalement issues du PCA, doivent être appliquées en permanence dans l'enceinte du centre socioculturel. Ces précautions sont, à ce jour, les suivantes :

- ✓ Distance d'1 mètre minimum entre les personnes
- ✓ Ne pas se serrer la main ou se faire la bise
- ✓ Tousser ou éternuer dans votre coude
- ✓ Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon
- ✓ Utiliser des essuie-mains jetables
- ✓ Si le lavage des mains à l'eau n'est pas possible, utiliser du gel hydro-alcoolique
- ✓ Pas d'échanges de matériel (stylos, matériel de bureautique) avec les collègues
- ✓ Port du masque obligatoire

Elles peuvent être complétées par des consignes au niveau national ou local, notamment sur le port du masque (actuellement obligatoire en lieu clos).

1. Lieu de l'activité

- ✓ L'activité se déroulera dans l'espace ludothèque du Centre et sera limitée à 20 participants (la porte sera fermée lorsque le nombre sera atteint)

2. Préparation des locaux par l'animateur

- ✓ Désinfection de la poignée de porte de la salle pour accueil des adhérents
- ✓ Aération de la salle ¼ heure avant (si la salle était occupée avant).
- ✓ Espace de pratique : installer les tables de manière à respecter la distanciation (1 m entre chaque pratiquant).

3. Accueil des adhérents

- ✓ A l'arrivée de l'adhérent, il émerge à l'entrée du Centre Social et se désinfecte les mains au savon dans les toilettes
- ✓ Port du masque pour les adhérents et les bénévoles
- ✓ Conserver la porte entrouverte afin de ne pas toucher les poignées de porte et pour aérer le local.
- ✓ Fonctionnement de la séance : les jeux/jouets seront proposés aux adhérents (une caisse de jouets à disposition pour chaque jour d'ouverture de la ludothèque, soit une le mardi, une le mercredi et une le samedi) et mis de côté pour une durée de 4 à 7 jours. Les joueurs seront espacés autour de la table pour maintenir les distances.

4. Sortie de la salle

- ✓ Sortie des adhérents par le sas du côté du parking
- ✓ Aération ¼ d'heure
- ✓ Fermeture des portes par l'animateur
- ✓ Désinfection des tables, dossier de chaises, structure, tapis

Ce protocole, rédigé en septembre 2020, sera revu en fonction des recommandations gouvernementales et des décisions préfectorales.